84308 - La manière dont le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) traitait avec les Juifs

question

Comment le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) traitait-il avec les Juifs ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le meilleur discours est celui d'Allah et le meilleur enseignement celui de Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). Ce dernier reste la créature la plus parfaite et le plus illustre messager. Il nous a donné l'ordre de nous attacher à son enseignement en disant :Restez accrocher à ma Sunna. (Rapporté par Abou Dawoud,4607) et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud.

Son enseignement fondé sur sa Sunna véhiculeles meilleurs mœurs et manières d'être, notamment sa manière de traiter avec les adeptes des autres religions. Nous pouvons résumer son enseignement régissant ses rapports avec les Juifsà travers les questions que voici:

1.Adoption d'une attitude juste à l'égard du judaïsme et de toutes les autres religions. Cette attitude consiste à croire que l'islam , religion de la foi en l'unicité absolue d'Allah, est la religion la plus vraie et que toutes les autres religions sont fausses parce qu'elles renferment la mécréance, et consiste à affirmer qu'Allah Très-haut n'agréera au jour de la Résurrection autre chose que l'islam marqué par un dévouement total envers le Très-haut d'après ce propos du Transcendant: Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà parmi les perdants. (Coran,3:85).

Cette confession était le socle de la prédication du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui),

socle sur lequel il fondait ses positions car l'objet de la confession est unedes composantes essentielles de la foi du musulman qui ont subi à travers des siècles des déformations et des altération de la part des prêcheurs de 'l'unité des religions'! Voir la réponse donnée à la question n°21534.

2.Voilà pourquoi le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) veillait à les appeler à l'islam. Il ne ratait aucune occasion sans leur faire parvenir la religion d'Allah Très-haut. Il n'avait jamais déclenché une guerre contre eux pour cause de trahison de leur part avant de leur adresser un rappel et un appel (à l'islam). C'est dans ce sens qu'il dit à Ali ibn Abi Talib (P.A.a) le jour de la conquête de Khaybar: Avance doucement. Quand tu arriveras au centre de leur campement, appelle-les à l'islam et explique leur leurs devoirs (une fois convertis). Au nom d'Allah, le fait pour toi de réussir à guider un seul homme est meilleur que la possession de chameaux rouges. (Rapporté par al-Bokhari,2942 et par Mouslim,2406).

3. Réaffirmer avec force que le contrat d'alliance ne concerne que les croyants et qu'il faut désavouer tout mécréant déterminé. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a créé une fraternité fondée sur l'appartenance à l'islam. Dès lors , il n'est pas permis à un musulman de s'allier avec des adeptes d'autres religion au point de les aimer. C'est pourquoi le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'empressa dès son arrivée à Médine à établir clairement une ligne de démarcation entre l'islam et le judaïsme. Le texte de la 'constitution' qu'il fit rédiger pour réglementer les relations entre les habitants de Médine précisait: Les croyants constituent une communauté entièrement à part. (Rapporté par al-Qassim ibn Salam dans al-Amwaal (517). Le hadith fait partie des hadiths cités par az-Zouhri sans les attribuer explicitement au Prophète.

Docteur Akram al-Omari dit: Les liens unissent exclusivement les musulmans et n'incluent pas les autres , notamment les juifs et les alliés. La spécification de la communauté des croyants visait à en renforcer la cohésion et à la rendre fière d'elle-même. Voir as-sira an-nabawiyya as-sahiha par docteur Akram al-Omari (1/272-291). Cet auteur a analysé et apprécié le texte (de la constitution) exhaustivement.

4.Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'en reconnaissaient pas moins les droits des

juifs et des chrétiens. C'est une erreur que de croire que le désaveu de la religion altérée des juifs implique leur traitement injuste et le non respect de leurs droits. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) accepta bien la présence des juifs à Médine et fit écrire dans la constitution de Médine ceci: Les juifs des Bani Awf forment une communauté aux côtés des croyants. Il leur garantit tous les droits, notamment:

a) le droit à la vie puisqu'il ne tua aucun juifs sauf en cas de traitrise.

b) le droit de choisir leur religion puisqu'il les confirma dans leur foi et n'obligea personne à se convertir à l'islam conformément à la parole du Transcendant et Très-haut: Point de contrainte en religion. (Coran, 2:256). Il fit écrire dans la charte de Médine: Aux juifs leur religion et aux musulmans et à leurs affranchis leur religion.

c) le droit à la propriété puisqu'il ne confisqua rien de leurs propriétés. Bien au contraire, ils laissa les musulmans continuer leurs transactions commerciales avec eux.

d) le droit à la protection puisque la charte de Médine stipule: Les juifs assurent leurs dépenses et les musulmans assurent les leurs et ils doivent tous se solidariser contre celui qui combattra ceux qui adhèrent au contenu de cette feuille .

e) le droit à un traitement équitable et à la protection contre l'injustice puisque la charte de Médine stipule à cet égard:« Les juifs qui nous suivront auront droit au soutien; ils seront à l'abri de l'injustice et ne seront pas délaissés. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) observait l'impartialité dans ses jugements, fusse au détriment des musulmans.Quand les habitants de Khaybar tuèrent Abdoullah ibn Sahel (P.A.a) il (le Prophète) n'émit pas un jugement dans le sens du versement du prix du sang et ne punit pas les juifs en raison de l'absence d'une preuve (indiquant leur culpabilité). Au contraire, il (le Prophète) préleva le prix du sang des fonds appartenant aux musulmans...L'histoire est citée dans al-Bokhari (6769) et dans Mouslim (1669). Quand al-Ashath ibn Quays et un juifs portèrent au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) un contentieux concernant une terre située au Yémenet qu'il se rendit compte qu'al-Ash'ath ne disposait d'aucune preuve, il jugea en faveur du juif après lui avoir fait jurer d'après ce qui est

rapporté par al-Bokhari, 2525 et par Mouslim,138.

f) Mieux, ils leur concéda le droit de se faire appliquer leurs propres lois au lieu de leur imposer celles des musulmans chaque fois que les adversaires étaient tous issus de leurs communauté. Cependant, quand ils se présentaient à lui et demandaient à ce qu'il tranchât leurs différends, il leur appliquait alors la loi d'Allah qui sou end la religion des musulmans. C'est à ce propos qu'Allah le Transcendant et Très-haut dit: S'ils viennent à toi, sois juge entre eux ou détourne toi d'eux. Et si tu te détournes d'eux, jamais ils ne pourront te faire aucun mal. Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement. (Coran,5:42).

5. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) réservait un bon traitement à tous le monde y compris les juifs car Allah le Transcendant lui avait donné l'ordre de s'imposer l'équité, la bonté, les bonnes mœurset la restitution des dépôts dans ses relations aussi bien avec les juifs qu'avec les autres. C'est dans ce sens que le Transcendant dit: Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. (Coran,60:8).

La bienséancedu Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) envers les juifs se manifestait comme suit:

a) il se rendait au chevet de leurs malades. Al-Bokhari (1356) a rapporté d'après Anas ibn Malick (P.A.a) que quand un garçon juif qui servait chez le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) tomba malade, ce dernier se rendit à son chevet et se mis assis près de sa tête et lui dit:

-Convertis -toi à l'islam. L'enfant regarda son père debout près de sa tête.

-Obéis , à Aboul Qassim. lui dit son père. Ce qu'il fit. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) quitta les lieux en disant:

-Allah soit loué pour l'avoir sauvé de l'enfer.

b) Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) acceptait leurs cadeaux. A ce propos, al-Bokhari (2617) et Mouslim (2190) ont rapporté d'après Anas ibn Malick (P.A.a) qu'une femme juive offrit au

Messager d'Allah (B Bénédiction et salut soient sur lui) un agneau empoisonné et qu'il en mangea.»

-«Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) leur pardonnait leurs mauvais actes car il ne permit pas de tuer la femme qui avait introduit le poison dans le agneau puisqu'on dit dans le reste du hadith:«On l'emmena devant le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et ce dernier l'interrogea sur son acte et elle dit :

-Je voulais te tuer.

-Allah ne t'en aurait pas donné le pouvoir. ou Ne t'aurais pas donné le dessus sur moi

-Allons-nous la tuer? Dirent les compagnons.

-Non.

Un hadith d'Abou Hourayra cité dans al-Bokhari (3169) indique que les juifs étaient au courantet qu'ils avouèrent qu'il s'agissait d'une tentatived'homicide par empoisonnement. Pourtant le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'émit pas l'ordre dans le sens d'une vengeance personnelle mais il la fit tuer plus tard à cause de la mort de son compagnon, Bisher ibn al-Baraa (P.A.a) empoisonné en même tant que lui pour avoir mangé de l'agneau.

Il en fit de même quand Labiid ibn al-A'asam l'ensorcela puisqu'il lui pardonna son acte et ne se vengea pas en donnant l'ordre de le tuer. Mieux, on a rapporté dans les Sunan de Nassai (4080) que Zayd ibn Arqam a dit:« Il (le Prophète)n'en parla pas au juifs mis en cause et son visage n'exprima pas la désapprobation en sa présence. (Jugé authentique par al-Albani).

d) Il (le Prophète) engageait des transactions financières avec les juifset y faisait preuve de fidélité. D'après Ibn Omar (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) offrit Khaybar aux juifs afin qu'ils l'utilisassent et la cultivassent contre la moitié de sa production (agricole).» (Rapporté par al-Bokhari,2165 et par Mouslim,1551).

Aicha (P.A.a) a dit: Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) acheta une denrée

alimentaire auprès d'un juif contre un prix à payer en différé et lui remit son bouclier à titre de gage. (Rapporté par al-Bokhari, 1990 et par Mouslim,1603).

e) Au début de son séjour à Médine, il aimait à s'entendre avec les juifs dans leurs pratiques et us, dans le but de les attirerdoucement vers l'islam. Quand il s'aperçut de leur entêtement et leur orgueil, ils donna l'ordre de se démarquer d'eux et interdit de les imiter.D'après Ibn Abbas (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude de laisser ses cheveux pendre sur sa nuque à un moment où les polythéistes divisaient leurs cheveux en deux tresses et que les gens du livre renvoyaient leurs cheveux sur leurs nuques et le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) aimait se mettre en accord avec les gens du livre en tout ce qui ne faisait pas l'objet d'un ordre adressé à lui. Par la suite, il divisait ses cheveux en deux tresses.» (Rapporté par al-Bokhari,3728 et par Mouslim,2336).

f) Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)ne s'estimait pas trop importantpour dialoguer avec eux. Loin de là, il se montrait humble devant eux et répondait à leurs questions, même quand ils ne voulaient qu'engager une fausse discussion. D'après Abdoullah ibn Massoud (P.A.a):« Une fois je marchais avec le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dans un champ et il s'appuyait sur un bout de branche de dattier. Nous passâmes tout près d'un groupe de juifs. Ils se dirententre eux: Interrogeons-le sur l'âme. D'autres dirent : qu'avez-vous à faire avec lui puisqu'il ne fit rien qui vous soit détestable. Ils dirent : Interrogeons-le tout de même. L'un d'entre eux l'interrogeaet le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se tut et ne dit mot. Sachant qu'il recevait une révélation, je m'éloignai . Une fois la révélation terminée, il dit: Et ils t'interrogent au sujet de l'âme, - Dis: "L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur". Et on ne vous a donné que peu de connaissance. (Coran,17:85). (Rapporté par al-Bokhari,4444 et par Mouslim,2794).

g) Il priait pour qu'Allahles guidât (vers l'islam) et améliorât leur état. D'après Abou Moussa (P.A.a) les juifs feignaientéternuer en présence du Prophète(Bénédiction et salut soient sur lui) dans l'espoir qu'il dirait :« Puisse Allah vous accorder Sa miséricorde) et il disait :Puisse Allah vous guider et améliorer votre état. (Rapporté par at-Tirmidhi,2739) et qualifié par lui de bon et authentique et jugé authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi.

6. Par ailleurs, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'acceptait pas la violation persistante par les juifs des choses sacrées des musulmans. Il punissait celui d'ente eux qui commettait une agression contre les musulmans ou les lésait ou dépassait les limites à leur détriment. Quand des juifs agressèrent une femme musulmane au marché et tentèrent de la mettre à nu et profèrent des menaces de mort à l'endroit du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en disant: Muhammad! Ne te surestimes pas pour avoir tué une bande de qorayshites qui ne sait pas se battre! Si tu nous combattais, tu sauraisqui nous sommes.» (Cité par Ibn Hadjar dans Fateh al-Bari et jugé bon par lui (7/332).

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se rendit immédiatement chez eux et le fit expulser de Médine au mois de Shawwal de l'an II de l'Hégire.

Quand la nuisance que le juif, Kaab ibn al-Ashraf,infligeaitaux musulmans s'amplifiapuisqu'il commençait à les attaquer dans leur honneuret faisait des poèmes (pour raconter des aventures imaginaires) avec leurs femmes et e rendait à La Mecque où il exhortait les chefs qurayshitesà envahir les musulmans, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) émit l'ordre de le tuer. Ceci figure dans un long récit relatif aux évènements de l'an III de l'hégire. (Rapporté par al-Bokhari, 2375 et par Mouslim,1801).

Il en fit de même quand se répétèrent les tentatives d'assassinat fomentées par les Bani Nadhir contre le Prophète(Bénédiction et salut soient sur lui) citées dans de célèbres récits racontés par les biographes. Ces juifs dépêchèrentsecrètement des émissaires auprès des qorayshites pour les exhorter à envahir Médine en l'an IV de l'Hégire. Voir al-Maghazi d'al-Waqidi (1/363-370) et Siratou Ibn Hisham (3/682).

Quant aux juifs des Bani Qoureizha, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) tua leurs combattants après qu'ils l'avaient trahi lors de l'invasion des troupes coaliséeset s'étaient alliés avec des arabes et des qorayshites contre les musulmans en dénonçant ainsi leurs engagementsen l'an V de l'Hégire. Voir Siratou Ibn Hisham (3/706).

Beaucoup d'informations sont recueillies selon lesquelles le Prophète (Bénédiction et salut soient

sur lui)pardonnait à ceux d'entre eux qui affichaient la fidélité à leurs engagement et il ne punissait que les traîtres et leurs complices et ceux qui les approuvaient. Voir as-Sira an-nabawiyya par Akram al-Omari (1/316).

La charte de Médine stipule: Aux juifs leur religion et aux musulmans et leurs affranchis leur religion. Celui qui se rend injuste à l'égard de lui-même, ne fera que se détruire et détruire sa famille.

Enfin, quand le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) constata quejuifs étaient des traîtrise irréductibles, Allah lui révéla l'ordre de rendre la péninsule arabique à la religion fondée sur la foi pure en l'unicité absolue d'Allah et de faire en sorte qu'il n'y reste que la religion qu'Allah agrée pour Lui-même

D'après Ibn Abas (P.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) leur fit lors son ultime maladieune recommandation en ces termes: Faites sortir les polythéistes de la péninsule arabique. (Rapporté par al-Bokhari,2888 et par Mouslim,1637).

Allah le sait mieux.